Rennes (35) : interdit de permis et transportant de la drogue, Sahan K., 26 ans, tente de fuir un contrôle routier en se lançant dans une “course folle” de 36 km en pleine journée, manquant de tuer un cycliste. 4 ans ferme pour ce récidiviste

29/09/2026 à 16h51



Ce jour-là, il est près de 16 h 30 quand les gendarmes décident de contrôler une voiture qui présente un pare-brise fêlé, à Domloup, au sud-est de Rennes. Mais ils constatent que l’automobiliste continue sa route, malgré leurs signes le pressant de s’arrêter. Le jeune conducteur accélère et tente de leur échapper en faisant route vers Noyal-sur-Vilaine, grillant les feux rouges, prenant des virages puis des ronds-points à contresens et à toute vitesse, sans craindre la présence de ralentisseurs.

Arrivé au niveau du quartier de La Poterie à Rennes, il

percute un trottoir et crève un de ses pneus, entraînant l’arrêt de la voiture et son interpellation. Un accident qui met un terme à ce périple de 36 kilomètres, d’une durée avoisinant les 25 minutes.

Ce jour-là, le prévenu de 26 ans conduisait malgré une interdiction de permis, avec un véhicule non assuré, et 47 g de résine de cannabis en sa possession. (…) Le tribunal a condamné Sahan Kaynar à quatre ans d’emprisonnement. Il a également interdiction de repasser son permis pendant une période de 18 mois.

Ouest France